

DIRECTION ADMINISTRATION GENERALEService Administration Interne
AY/MW/MOG.**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 30 janvier à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur André YUSTE, Maire,

Étaient présents : M. YUSTE, M. DELAUNAY à compter du point n°6, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme CAUDRON, M. DELAMARE, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE, M. VILAVONG, Mme LAURET, M. COPIN, Mme ANDRIEU, M. CADET, Mme LETELLIER, M. PHAM PHU.

Absents excusés : M. DELAUNAY qui a donné pouvoir à M. MASANET jusqu'au point n°5 inclus, Mme MIGNON qui a donné pouvoir à Mme LEHMANN, Mme HOUSSOU qui a donné pouvoir à Mme ZAHLAOUI, M. RICART qui a donné pouvoir à M. YUSTE, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU.

Absent : Néant.

Madame Chantal ZAHLAOUI est élue secrétaire de séance.

1. COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 32 VOIX (M. YUSTE, M. DELAUNAY qui a donné pouvoir à M. MASANET, Mme MIGNON qui a donné pouvoir à Mme LEHMANN, Mme HOUSSOU qui a donné pouvoir à Mme ZAHLAOUI, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, M. RICART qui a donné pouvoir à M. YUSTE, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme CAUDRON, M. DELAMARE, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE, M. VILAVONG, Mme LAURET, M. COPIN, Mme ANDRIEU, M. CADET, Mme LETELLIER), **ET 1 ABSTENTION** (M. PHAM PHU).

APPROUVE le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2016.

2. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DU 8 DECEMBRE 2016 RELATIVES A LA COMPETENCE ORDURES MENAGERES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

EMET UN AVIS FAVORABLE sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 8 décembre 2016 relatives à la compétence ordures ménagères.

PREND ACTE :

- Que pour 2016 un montant de 251 832 euros soit rajouté à l'attribution de compensation de la commune de Pontault-Combault,
- Qu'ensuite, une évaluation soit réalisée chaque année pour estimer au plus juste l'adéquation entre la TEOM perçue et les dépenses afférentes à ce service et adapter en conséquence le montant de l'attribution de compensation.

3. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DU 8 DECEMBRE 2016 RELATIVES A LA CONTRIBUTION OBLIGATOIRE AU FINANCEMENT DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

EMET UN AVIS FAVORABLE sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation de Charges Transférées du 8 décembre 2016 relatives à la contribution obligatoire au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

PREND ACTE :

- Qu'à partir de 2017 soit déduit de l'attribution de compensation de la commune le montant de sa contribution obligatoire au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

4. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DU 8 DECEMBRE 2016 RELATIVES A L'EVENEMENT CULTUREL « FET-ARTS ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

EMET UN AVIS FAVORABLE sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 8 décembre 2016 relatives à l'évènement culturel « Fêt-Arts »,

PREND ACTE :

- Qu'à partir de 2017, il soit rajouté à l'attribution de compensation versée à la commune de Pontault-Combault la somme de 20 000 euros.

5. OPPOSITION AU TRANSFERT DE COMPETENCE EN MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE PARIS -VALLEE DE LA MARNE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de s'opposer au transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne,

DEMANDE au conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne de prendre acte de cette décision.

6. DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UN TERRAIN SITUE RUE DU VILLAGE (PARCELLE CADASTREE AC 93 POUR PARTIE).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 27 VOIX POUR (M. YUSTE, M. DELAUNAY, Mme MIGNON qui a donné pouvoir à Mme LEHMANN, Mme HOUSSOU qui a donné pouvoir à Mme ZAHLAOUI, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, M. RICART qui a donné pouvoir à M. YUSTE, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme CAUDRON, M. DELAMARE, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE, M. VILAVONG) **ET 6 CONTRE** (Mme LAURET, M. COPIN, Mme ANDRIEU, M. CADET, Mme LETELLIER, M. PHAM PHU).

CONSTATE la désaffectation d'une partie du parking public sis sur la parcelle cadastrée section AC 93,

DECIDE de prononcer le déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée section AC 93 pour partie, soit une superficie de 1 327 m²,

AUTORISE le Maire à réaliser les démarches nécessaires à la cession de cette emprise foncière, en vue de la construction d'une opération de logements,

AUTORISE le Maire à signer une promesse de vente,

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

7. CESSION D'UN TERRAIN SITUE RUE DU VILLAGE (PARCELLE CADASTREE AC 93 POUR PARTIE).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 27 VOIX POUR (M. YUSTE, M. DELAUNAY, Mme MIGNON qui a donné pouvoir à Mme LEHMANN, Mme HOUSSOU qui a donné pouvoir à Mme ZAHLAOUI, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, M. RICART qui a donné pouvoir à M. YUSTE, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme CAUDRON, M. DELAMARE,

Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE, M. VILAVONG) **ET 6 CONTRE** (Mme LAURET, M. COPIN, Mme ANDRIEU, M. CADET, Mme LETELLIER, M. PHAM PHU).

DÉCIDE la cession de l'emprise foncière constituée de la parcelle cadastrée section AC 93 pour partie, soit une superficie de 1 327 m², au profit de la société COOP ACCESS, pour un montant de 790 500 € nets vendeurs,

AUTORISE le Maire à signer la promesse de vente,

AUTORISE le Maire à signer l'acte authentique de cession qui en découlera.

8. DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DES ICPE D'EXPLOITER UNE CENTRALE A BETON AU 9 ALLEE LECH WALESA PAR LA SOCIETE BETON SOLUTIONS MOBILES (B.S.M.).

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

N'EMET PAS D'OBJECTION à la demande présentée par la Société Béton Solutions Mobiles (BSM), à l'effet d'être autorisée à exploiter une seconde installation de fabrication de béton prêt à l'emploi, au 9 allée Lech Walesa à Lognes.

9. DENONCIATION DU PRINCIPE DE GRATUITE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR L'EX-SOCIETE MEDIARESEAUX MARNE DEVENUE NUMERICABLE.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DÉCIDE de dénoncer le principe de gratuité de l'occupation du domaine public communal par l'ex-société MédiaRéseaux Marne devenue Numéricable-SFR

DÉCIDE de facturer à la société Numéricable-SFR une redevance pour l'occupation du domaine public communal, selon les modalités définies dans la délibération n°018/2011 du 7 février 2011, et ce à compter de la date à laquelle la présente délibération sera devenue exécutoire.

10. CONTRAT INTERCOMMUNAL DE DEVELOPPEMENT : APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIONS - ANNEES 2017 A 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

VALIDE le tableau récapitulatif du programme d'actions du Contrat Intercommunal de Développement joint à la présente délibération pour les années 2017 à 2019.

AUTORISE le Maire à effectuer toutes démarches et signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

11. COMMUNICATIONS DU MAIRE.

* Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décisions du Maire prises en vertu de la délégation prévue à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales		
N° D'ORDRE	DATE	OBJET
094/2016	17/06/16	Convention passée avec l'association des Secouristes Croix Blanche du Val Maubuée ayant pour objet la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours (DPS) le 18/06/16 à 12h30 à 1h00 et le 19/06/16 à l'Etang des Ibis.
237/2016	15/11/16	Marché public d'appel d'offres ouvert avec la société DAUGERON ET FILS relatif à l'acquisition d'articles, de produits et de petits matériels d'hygiène, de nettoyage et d'entretien ménager lot n°1 : Consommables – lot n°2 : Produits de nettoyage, d'entretien et d'hygiène.
238/2016	15/11/16	Marché public d'appel d'Offres ouvert conclu avec la société HEXOTOL relatif à l'acquisition d'articles, de produits et de petits matériels d'hygiène, de nettoyage et d'entretien ménager - Lot n°3 : Articles en ouate et à usage unique - Lot n°4 : Petits matériels et fournitures.
242/2016	25/11/16	Marché public à procédure négociée conclu avec la société IDF RENOVATION relatif aux travaux de rénovation de la Maison de l'Enfance et de la Famille – Lot n°4 : Menuiseries intérieures et agencement.
243/2016	29/11/16	Contrat conclu avec la société TEAMNET relatif à la maintenance du progiciel AXEL – année 2017.
246/2016	01/12/16	Marché public à procédure négociée conclu avec la société EIFFAGE ENERGIE IDF relatif aux travaux de rénovation de la Maison de l'Enfance et de la Famille lot n°5 : Electricité, chauffage et VMC Lot n°11 : Sécurité incendie et alarme.
247/2016	01/12/16	Contrat conclu avec la société ACI relatif à un abonnement maintenance logiciel RELAIS'SOFT N°16736 – Année 2017.
248/2016	02/12/16	Avenant n°1 au contrat n°2015M-1120-04 conclu avec la société CEGAPE relatif à l'acquisition d'une extension de capacité et à la maintenance de l'application INDELINE.
250/2016	08/12/16	Contrat de partenariat avec la Ferme du Buisson Scène Nationale de Marne La Vallée pour la coproduction de « Festival Tout'Ouïe 2016 ».
251/2016	15/12/16	Attribution d'une bourse à Madame Sandy HUI BON HOA dans le cadre du dispositif « Bourse aux projets jeunes » - année 2016.
252/2016	15/12/16	Attribution d'une bourse à Madame Léa MOLINA dans le cadre du dispositif « Bourse aux projets jeunes » - année 2016
254/2016	15/12/16	Marché public à procédure négociée conclu avec la société RAGUENEAU relatif aux travaux de rénovation de la Maison de l'Enfance et de la Famille – Lot n°2 : Equipements de cuisine (office et biberonnerie).
255/2016	15/12/16	Avenant n°1 au marché public conclu avec le groupement d'entreprises constitué des sociétés PARIS NORD ASSURANCES SERVICE et BTA INSURANCE COMPANY SE relatif aux assurances – Lot n°1 Assurance dommages aux biens et risques annexes.
256/2016	16/12/16	Attribution d'une bourse à Monsieur ENG Mathieu dans le cadre du dispositif « Bourse aux projets jeunes » - année 2016.
285/2016	22/12/16	Contrat conclu avec la société EDF Collectivités relatif à la mise en place du service Di@lège – année 2016 – 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35

André YUSTE

Maire de Lognes